

COMMUNE DE PETIT-LANDAU

**PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PETIT-LANDAU
SEANCE DU 01/02/2022****Sous la présidence de Madame Carole TALLEUX, Maire,**

Madame le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents, et constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 19 h 30.

Présents (14) : Mesdames et Messieurs, Carole TALLEUX, Maire

Jean-Marc GINDER, Christian BUTSCHA Laetitia ORTSCHITT, Adjoints au Maire,
Joseph CARNEMOLLA, Christine CARRERA, Stéphane ESSLINGER, Arnaud FLANDRE, Armand HEITZ, Didier KERN, Thomas MAUVAIS, Jean-Baptiste MEYER, Sandrine SCHNEIDER, Alexandra STEMMELIN, conseillers municipaux.

Absent non excusé : .."

Ont donné procuration (1) : Myriam WENDLING qui a donné procuration à Carole TALLEUX.

En application de l'article L.2121-15 du CGCT est désigné secrétaire de séance, Armand HEITZ, conseiller municipal, assisté de Nicolas NUNNINGER, Secrétaire de Mairie.

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 15 décembre 2021.
2. Convention de mise à disposition des terrains de football et du local « Mille Club » (FC Pays Rhéna).
3. Demande de subvention dans le cadre la rénovation thermique afin d'améliorer l'efficience énergétique du système de chauffage de la salle polyvalente.
4. Demande de subvention pour le projet « City Stade ».
5. Décisions du Maire prises en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil Municipal du 2 juin 2020.
6. Documents d'urbanisme & droit de préemption urbain.
7. Divers.



1. Approbation de la réunion du Conseil Municipal du 15 décembre 2021.

Le compte-rendu de la séance du 15 décembre n'appelant pas d'observation est approuvé à l'unanimité et signé séance tenante.

2. Convention de mise à disposition des terrains de football et du local « Mille Club » (FC Pays Rhénan)

Mme le Maire présente le projet de convention de mise à disposition des terrains de football et du local « Mille Club » avec le Football Club du Pays Rhénan (FCPR)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix « pour » et 1 abstention (Didier KERN),

- **APPROUVE** le projet de convention de mise à disposition des terrains du football et du local « Mille Club » avec le FCPR,
- **CHARGE** Mme le Maire de la signature de la convention et de tout document afférant.

3. Demande de subvention dans le cadre la rénovation thermique afin d'améliorer l'efficacité énergétique du système de chauffage de la salle polyvalente.

Mme le Maire informe que des contacts ont été pris en vue d'optimiser le fonctionnement et réduire la consommation électrique du système de chauffage/refroidissement de la salle polyvalente. Elle rappelle que les dépenses en consommation électrique en 2019 se montaient à 32 397,36 €. Une pré-étude a été réalisée en collaboration avec une société spécialisée dans ce type d'équipement.

Des investissements à hauteur de 70 587,50 € sont à prévoir : 40 651,02 € pour le remplacement des pompes à chaleur + travaux sanitaires, et 29 896,48 € pour les travaux de régulation.

Une économie de 10 % par an est espérée, soit un retour sur investissement sur 8 ans grâce à une réduction de la consommation, ainsi que des gains sur le coût de la maintenance.

D'autre part, pour se mettre en conformité avec la réglementation en vigueur en matière de production d'eau chaude sanitaire, une modification du circuit eau chaude est nécessaire.

Le projet est éligible à la DSIL et potentiellement à d'autres aides, comme l'investissement dans la rénovation des bâtiments (dispositif Intracting) proposé par la Banque des Territoires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de rénovation du système de chauffage de la salle polyvalente.
- **CHARGE** Mme le Maire de demander une subvention au titre de la DETR pour le projet concerné ainsi que toute autre subvention,
- **CHARGE** Mme le Maire de la signature de tout document afférant à ces demandes de subvention.

4. Demande de subvention pour le projet « City Stade ».

Mme le Maire rappelle que le projet d'installation d'un city stade a été évoqué au sein de la Commission Sport et Jeunesse en 2021. Des contacts ont été pris avec différentes sociétés commerciales afin d'étudier la faisabilité du projet : implantation, aspect technique, aspect financier.

Mme le Maire présente le projet retenu qui a été chiffré à 72 394,80 € TTC, toutes options incluses, pour la structure, somme à laquelle il faut ajouter 35 163,96 € pour le terrassement. Soit un montant global total de 107 558,76 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet city stade,



- **CHARGE** Mme le Maire de demander toutes les subventions afférentes au projet
- **CHARGE** Mme le Maire de la signature de tout document afférant à ces demandes.

La concrétisation du projet dépendra de l'obtention et du montant des subventions octroyées.

5. Décisions du Maire prises en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil Municipal du 2 juin 2020.

Renouvellement des téléphones portable du service technique, LDLC, 1 058,21 € TTC.
Achat aspirateur salle polyvalente, WALLISER Distribution, 1 241,20 € TTC.
Réassort de livres pour la bibliothèque de l'école élémentaire, HISLER, 385,71 € TTC.
Nouveau tableau pour l'école élémentaire, HISLER, 502,00 € TTC.

6. Documents d'urbanisme & droit de préemption urbain.

Mme le Maire rend compte des autorisations d'urbanisme instruites et en cours d'instruction.

Renonciation à exercer le droit de préemption urbain :

Me GIROD, notaire à Mulhouse, Maison 39 rue Séger.

Certificat d'urbanisme

Me GREWIS, notaire à Hégenheim, CUa d'information, 24 rue Séger.
Me MEYER ADANIR, notaire à Mulhouse, CUa d'information, 2 A rue du Rhin.
Me REBATTU, notaire à Saint-Louis, CUa d'information, 3 rue des Pyrénées.

Déclaration préalable de travaux.

MAYER Joanne, clôture + garage, 39 rue Séger.
ARNOLD Cédric, panneaux photovoltaïques, 20 rue de la Forêt Noire.
MATH David, piscine, 4 place Rapp.
ORTSCHITT Colette, pergola, 13 A rue du Moulin.
WILHELM Olivia, panneaux photovoltaïques, rue de l'École.

Permis de construire :

M. MENWEG, Mme VONAU, maison individuelle, 3 rue des Pyrénées.
M. MENTÉLÉ François, maison individuelle, 39 A rue Séger.
M. & Mme ABDALLAH Raphaël, maison individuelle, 39 B rue Séger.

7. Divers.

Mme le Maire a rencontré le Lieutenant FINANCE, commandant de la Brigade de gendarmerie pour un bilan annuel. 18 interventions ont été réalisées en 2021 sur Petit-Landau.

La cérémonie de remise de l'honorariat à M. le Maire honoraire aura lieu le samedi 19 février. Etant donné les circonstances sanitaires, la cérémonie ne pourra avoir lieu que sur invitation.

Jean Marc GINDER fait un point sur le chantier rue des Fleurs. Un problème a été détecté sur un câble enterré. Le camion de détection de défauts doit être appelé. Par voie de conséquence, Enedis n'ayant pas pu accepter les travaux, le basculement a malheureusement dû être repoussé pour une seconde fois.



Un premier projet pour l'aménagement de la rue des Vosges a été transmis. Les relevés de géomètre ont été effectués. L'objectif de jonction entre la rue des Vosges et la rue Séger est toujours prévu pour 2022.

Thomas Mauvais pose la question de l'éclairage du sentier des Meuniers. L'éclairage a été enlevé par précaution pendant la phase chantier de la maison en construction. Il sera réinstallé une fois les travaux plus avancés. Un poteau incendie sera également installé à l'issue des travaux, en fonction de l'orientation de la maison et des ouvertures (portail, accès garage ...).

Stéphane ESSLINGER informe qu'il a évoqué, avec Laetitia ORTSCHITT, le jumelage avec Labouheyre. Plus d'informations à venir une fois le projet affiné.

Arnaud FLANDRE informe que le tracé du parcours du terrain de cross (à proximité du point déchets verts) est achevé. Il y a assez de terre sur le site. Il devrait être opérationnel pour ce printemps.

Joseph CARNEMOLLA évoque les problèmes récurrents de remplacement à l'école maternelle, qui pénalise tant les enfants que les parents. Il évoque une solution de remplacement par les animateurs du périscolaire. La solution avait déjà été évoquée lors du début de l'épidémie de COVID en janvier 2021. Mais l'inspection de l'Education Nationale n'a pas accepté ce recours pour des questions de légalité et de responsabilité.

La seule possibilité d'organiser un remplacement des enseignants par des animateurs est en cas de grève (service minimum à la charge de la Commune).

Armand HEITZ a constaté que la peinture des nouvelles portes de l'église s'abîme déjà fortement. Il faudra rappeler l'entreprise qui est intervenue. Jean-Marc GINDER s'en chargera.

Alexandra STEMMLIN informe que par un décret 31 décembre, toute association recevant une subvention publique doit signer un contrat d'engagement citoyen. Une information à destination des associations locales, peut-être pas au fait de ce décret, sera faite.

Elle a été interpellée sur l'application CIVOX de la Commune, qui n'est pas très active. Mme le Maire informe que l'application n'est pas aussi intuitive que prévu, et est très chronophage. A voir quel est l'avenir à cette application qui sert peu.

Christian BUTSCHA informe que la Commission de sécurité est venue sur Petit-Landau le vendredi 28 dernier pour inspecter la Mairie/Maison Villageoise et la salle polyvalente. Quelques remarques mineures et constructives de part et d'autre ont été faites.

Il évoque une opération nettoyage du bord des routes communales. Il salue les initiatives individuelles de certaines personnes du village, qui partent se promener avec des sacs poubelles qu'ils remplissent de déchets. Aussi, il propose d'organiser une opération de ramassage des déchets. Principalement le long de la route de Habsheim. Etant donné que les contraintes sanitaires tendent à s'alléger, la population pourra de nouveau être associée. Surtout qu'il s'agit d'une activité de plein air. La date du samedi 5 mars est proposée.

Prochaines séances :

- Mardi 1^{er} mars : commissions réunies
- Mardi 22 mars : conseil municipal

La séance est levée à 21h45.



**Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal des délibérations
du conseil municipal de la commune de Petit-Landau
Séance du 01/02/2022**

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 15 décembre 2021.
2. Convention de mise à disposition des terrains de football et du local « Mille Club » (FC Pays Rhéna)
3. Demande de subvention dans le cadre la rénovation thermique afin d'améliorer l'efficacité énergétique du système de chauffage de la salle polyvalente
4. Demande de subvention pour le projet « City Stade ».
5. Décisions du Maire prises en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil Municipal du 2 juin 2020.
6. Documents d'urbanisme & droit de préemption urbain.
7. Divers.

Nom & Prénom	Fonction	Signature	Procuration
TALLEUX Carole	Maire		
GINDER Jean-Marc	1° adjoint		
BUTSCHA Christian	2° adjoint		
ORTSCHITT Laetitia	3° adjoint		
MEYER Jean-Baptiste	Conseiller municipal		
ESSLINGER Stéphane	Conseiller municipal		
STEMMELIN Alexandra	Conseillère municipale		
MAUVAIS Thomas	Conseiller municipal		
FLANDRE Arnaud	Conseiller municipal		
WENDLING Myriam	Conseillère municipale	Procuration à Carole TALLEUX	
CARNEMOLLA Joseph	Conseiller municipal		
HEITZ Armand	Conseiller municipal		



SCHNEIDER Sandrine	Conseillère municipale		
CARRERA Christine	Conseillère municipale		
KERN Didier	Conseiller municipal		

